

Atelier n° 1 :

Quelle organisation régionale et quels moyens pour mobiliser les collectivités territoriales dans la mise en œuvre régionale des plans en faveur d'espèces menacées ?



Animateur-Rapporteur de l'atelier :
Alain Martinet - Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes

Crédits photos : S. Esnouf (CEN Auvergne), M. Georget (CEN Rhône-Alpes), R. Riols (LPO Auvergne), CEN Haute-Savoie, M. Mure (LPO)

ATELIER 1 :

Quelle organisation régionale et quels moyens pour mobiliser les collectivités territoriales dans la mise en œuvre régionale des plans en faveur d'espèces menacées ?

Politique nationale pilotée par l'État, les Plans Nationaux d'actions se déclinent au niveau régional et plus localement selon les enjeux propres à chaque espèce.

Notre territoire porte une forte responsabilité pour un grand nombre d'entre elles, du fait de la richesse de notre patrimoine naturel.

Dans ce cadre, quel rôle la Région peut jouer en tant que chef de file biodiversité, au côté de l'État et des animateurs des plans ? Comment mieux coordonner les actions des différentes collectivités territoriales et quels sont les outils à mettre en place pour faciliter le portage d'actions locales répondant aux enjeux de conservation des espèces ?

La commande ?

1 h 30' pour aboutir à l'identification de 3 attentes prioritaires pour faciliter la mobilisation des collectivités sur les PNA en région.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Problématiques / attentes et propositions des participants

Constat 1 : Manque de transversalité au niveau régional entre les différentes politiques (agriculture, aménagement du territoire et biodiversité) et manque de lisibilité/visibilité des PNA qui ne favorise pas l'appropriation par les collectivités territoriales et les acteurs locaux.

Propositions :

- La Région doit **intégrer les PNA dans ses différentes politiques sectorielles** notamment :
 - Agriculture
 - Aménagement du territoire
 - et même au sein de la politique biodiversité : ne pas séparer la trame verte et bleue et les enjeux espèces menacées.
- Proposer en parallèle aux actions ciblées, **une mise en œuvre des stratégies des PNA avec une approche plus fonctionnelle ou thématique** quand c'est possible, pour une meilleure synergie sur les territoires à enjeux. Par exemple, une approche plus fonctionnelle regroupant les enjeux de plusieurs espèces...
- Réaliser une « **boîte à outils** » à **l'usage des gestionnaires locaux** qui pourrait regrouper notamment :
 - une information sur différentes espèces présentes sur le territoire,
 - les types d'action à mener (par exemple sur les habitats),
 - des éléments de communication,de façon à former et légitimer des porteurs d'actions locaux plus nombreux sur les territoires.
- La **création de petits comités par espèces ou enjeux multi-espèces** a également été proposée avec l'idée d'intégrer les acteurs locaux dans la gouvernance des PNA.



Problématiques / attentes et propositions des participants

Constat 2 : LA DREAL et la Région doivent jouer leur rôle de « coordonnateurs » régionaux

Propositions :

- **Diffusion des stratégies PNA dans les différents réseaux d'animateurs / gestionnaires territoriaux :** animateurs Natura 2000, réseau des réserves naturelles, animateurs des contrats vert et bleu, Association rivières Rhône-Alpes Auvergne...
- **Utilisation des observatoires régionaux existants pour mutualiser et donner accès à la connaissance produite par les PNA :** pôle gestion des milieux naturels, Pôle Flore habitats, Pôle Faune... qui reste à créer (demande forte de certains acteurs car le pôle faune aurait une fonction clé pour les PNA).
- **Intégration d'un volet biodiversité fort dans le SRADDET** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) en cours de construction :
 - la prise en compte des enjeux « espèces » permettrait un effet levier important sur les politiques d'urbanisme et les projets d'aménagement du territoire.
 - cela permettrait d'agir sur la diminution ou au moins la non augmentation des pressions sur les espèces menacées.
- **Nécessité réaffirmée de continuer d'avoir un cadre de financement stable dans le temps**, de l'État et de la Région, pour mettre en œuvre les plans espèces avec des résultats sur le long terme.

